

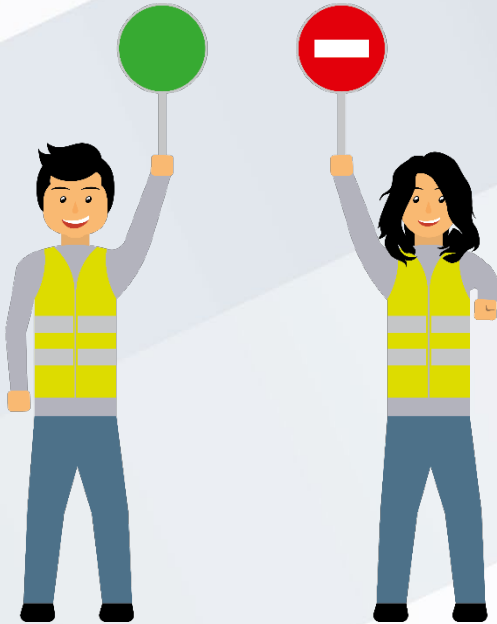


GUIDE DE SENSIBILISATION DES SIGNALEURS PIÉTONS SUR UNE COURSE CYCLISTE



SIGNALEURS À POSTE FIXE ET
SIGNALEURS MOBILES EN VOITURE

Le signaleur



Le code de la route fait ainsi obligation aux signaleurs d'être **majeurs** et **titulaires du permis de conduire en cours de validité**.

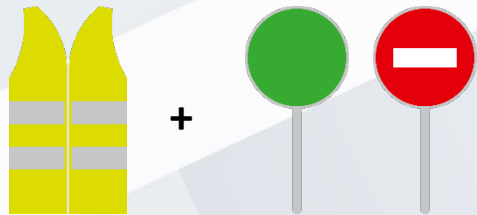
Il est, en effet, indispensable d'avoir une bonne connaissance des règles et de la pratique de la circulation routière :

- Pour signaler aux autres usagers de la route une épreuve sportive.
- Pour faire utilement respecter une priorité de passage

Le signaleur doit avoir avec lui son permis de conduire.

En cas de déplacement sur plusieurs carrefours, les signaleurs devront respecter le code de la route dans le cadre de leurs déplacements.

En fonction de la météo, penser à une bouteille d'eau ou boisson chaude.



Son rôle

Les signaleurs, sous l'autorité de la personne désignée par l'organisateur comme responsable de la mise en œuvre des mesures de sécurité, peuvent être conduits à inviter les usagers de la route :

- à la **prudence**,
- à **stationner ponctuellement sur le bas-côté** de la route ou sur un emplacement sécurisé.

Ils peuvent être amenés, le cas échéant, à signaler l'obligation d'**arrêt momentané** de la circulation imposé par le code de la route.

Les signaleurs facilitent ainsi le déroulement des épreuves, dans le cadre de la **priorité de passage** et de l'**usage exclusif temporaire de la chaussée**. Ils peuvent être fixes ou mobiles.

« Les personnes proposées par les organisateurs des épreuves et compétitions sportives pour signaler la priorité de passage prévue à l'article R. 411-30 du code de la route sont agréées par l'autorité administrative. Elles peuvent être fixes ou mobiles. Elles prennent le nom de " signaleur ". ... » *(art331-38 du code du sport)*

Le recours aux signaleurs mobiles, notamment à motocyclette, a vocation à se développer, en particulier lors des manifestations sportives dont l'itinéraire est particulièrement long. Cette sensibilisation ne concerne pas les signaleurs à motocyclettes.

Dans le cas de ces épreuves en ligne ou par étapes, outre les signaleurs mobiles à motocyclette, les signaleurs fixes pourront être véhiculés d'un point à l'autre, après le passage des participants, dans des conditions qui permettront d'assurer, sans discontinuité, la sécurité sur l'ensemble du parcours.

Attention, en cas de course en circuit, le signaleur devra veiller à respecter les consignes de l'organisateur, et ne quitter le carrefour qu'après avoir reçu l'instruction de l'organisateur ou de son représentant *(d'une manière générale le véhicule « fin de course » au dernier passage)*.

Le respect des prescriptions des signaleurs

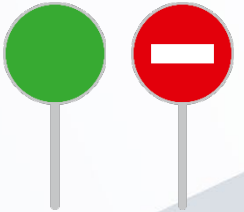
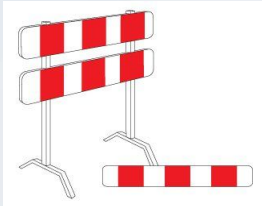
Les signaleurs ne disposent pas de pouvoirs de police à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

Toutefois, le non-respect de leurs indications relatives aux restrictions de circulation imposées pour le passage de la course (et donc le non-respect de la priorité) est sanctionné par une contravention de la quatrième classe, conformément aux dispositions des articles R. 411-31 et R. 414-3-1 du code de la route. La matérialité des faits (*preuves*) est incontournable pour la verbalisation des contrevenants (*photos, témoignages concordants*). Un rapport d'incident est également à disposition des signaleurs à cet effet.

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte au plus tôt de tout incident.

Le matériel du signaleur

- Le signaleur doit être identifiable par les usagers de la route au moyen d'une chasuble ou un vêtement de haute visibilité. (chasuble présente dans tout véhicule)
- Le signaleur doit être en possession de l'arrêté (Mairie ou Service des Routes du Département) indiquant l'interdiction de circuler sur l'axe de la course.
- La signalisation utilisée par le signaleur est celle qui sert à régler manuellement la circulation routière c'est à dire : un piquet mobile à deux faces (vert/rouge) modèle K10.
- Des barrières de type K2, pré signalées, sur lesquelles le mot «course» sera inscrit, pourront être utilisées par exemple lorsqu'un signaleur «couvre» un carrefour à plusieurs voies. (il appartient à l'organisateur d'informer le signaleur sur le placement et l'enlèvement de la barrière qui aura été fournie par la collectivité)
- Pour orienter les automobilistes, le signaleur pourra leur indiquer le parcours à suivre à l'aide d'une carte routière ou le plan de la course si nécessaire.
- Le sifflet est un plus pour le signaleur à l'égard d'un automobiliste ou pour alerter les coureurs d'une danger, voire d'un changement de direction.
- Un stylo et un bloc note en complément du rapport d'incident.
- Un téléphone portable ou un moyen radio pour donner l'alerte en cas de besoin.



Le positionnement

L'organisateur précisera au signaleur :

- La **localisation** précise du carrefour dans lequel le signaleur devra se positionner
- L'**horaire à partir** duquel il doit **être présent** au carrefour
- L'**horaire à partir** duquel il devra **mettre en place les équipements**
- Les **instructions spécifiques** liées à la mission du signaleur dans le carrefour

D'une manière générale ce sera au moins un quart d'heure ou une demi-heure au plus, avant le passage théorique de la course. Le matériel sera ensuite retiré au plus tard un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la course.

Le véhicule fin de course devra être doté, à l'arrière de façon visible, de l'inscription « fin de course ».

A l'arrivée d'un véhicule, le signaleur doit tourner le dos à la course et se trouver face aux véhicules qui arrivent jusqu'à son arrêt. Le signaleur expliquera à l'usager de la route la présence d'une course cycliste et l'invitera à rester à l'arrêt jusqu'au passage du véhicule « fin de course ».

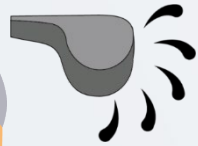
En cas de carrefour pouvant porter à confusion pour les coureurs ou les suiveurs, le signaleur indiquera de manière claire la direction de la course par une gestuelle adaptée.

La gestuelle



Le panneau K10 côté rouge avec sens interdit :

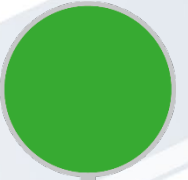
- Pour arrêter la circulation
- Et pointer l'index vers le véhicule



Un sifflet peut être utilisé en complément du panneau K10.

Le panneau K10 côté vert :

- Pour rétablir la circulation



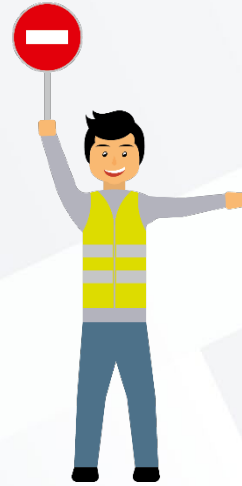
La gestuelle (à l'attention des automobilistes)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à l'automobiliste



Pour inviter à l'arrêt un automobiliste :

- Le panneau K10 dans une main en l'air, le bras à la verticale
- L'autre bras est tendu parallèle au sol avec la main en direction de l'automobiliste, l'index tendu dans le prolongement de la main



Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Attention à être attentif au sens du K10

La gestuelle (à l'attention des coureurs et véhicules en course)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à la course



Pour indiquer aux coureurs ou aux suiveurs que la course tourne à droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Pour indiquer aux automobilistes qu'ils peuvent aller vers leur gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Attention à être attentif au sens du K10

La conduite à tenir en cas d'incident

Les signaleurs doivent se conformer aux instructions reçues lors de la réunion de sécurité ou de la part du responsable des signaleurs.

Tout manquement ou incident sera immédiatement signalé au responsable sécurité de l'épreuve ainsi qu'aux membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte au plus tôt de tout incident.

Il est important :

- D'appeler les forces de l'ordre au moment des faits.
- D'informer l'organisateur de l'incident.

Les signaleurs doivent être en possession d'un modèle de rapport d'incident afin de noter immédiatement après les faits, tous les éléments qui seront nécessaires aux forces de l'ordre pour analyser l'incident.

8. Modèle de rapport d'incident

RAPPORT D'INCIDENT

SIGNALEUR	
Nom et prénom	
Adresse complète	
N° de téléphone	
N° de permis de conduire, date et lieu de délivrance	
INCIDENT	
Lieu précis de l'incident: (commune, rue, intersection)	
Date de l'incident:	Heure de l'incident:
Nature et circonstances de l'incident:	
Immatriculation du ou des véhicules concernés:	
Couleur, marque, modèle de véhicule:	
Description du chauffeur et le cas échéant, des passagers:	
Témoins: (coordonnées complètes)	
CADRE RÉSERVÉ AU CLUB ORGANISATEUR	
Nom du club organisateur	
Nom de l'épreuve	
Type d'épreuve	
Nom du président du club	
Coordonnées complètes	
Nom du responsable de sécurité	
Coordonnées complètes	

Signature signaleur - Signature organisateur

La conduite à tenir en cas d'accident

- En cas d'accident de la circulation, le signaleur doit prendre toutes les dispositions pour protéger le lieu et informer les coureurs et les suiveurs de l'incident.
- Le signaleur informera immédiatement les secours, l'organisateur ou le responsable des signaleurs, en précisant le lieu exact de l'accident, le nombre de véhicules impliqués et le nombre de blessés.
- En cas de nécessité un dispositif adapté sera mis en place.

Les autres acteurs sur la course



- Les motards
 - ⇒ Le rôle des motards sur une course cycliste est varié :
 - Sécurité
 - Arbitres
 - Presse
 - ...
- Les voitures
 - ⇒ Les voitures en course ont des fonctions également variées :
 - Organisation
 - Arbitres
 - Directeurs sportifs
 - ...



Véhicule d'ouverture

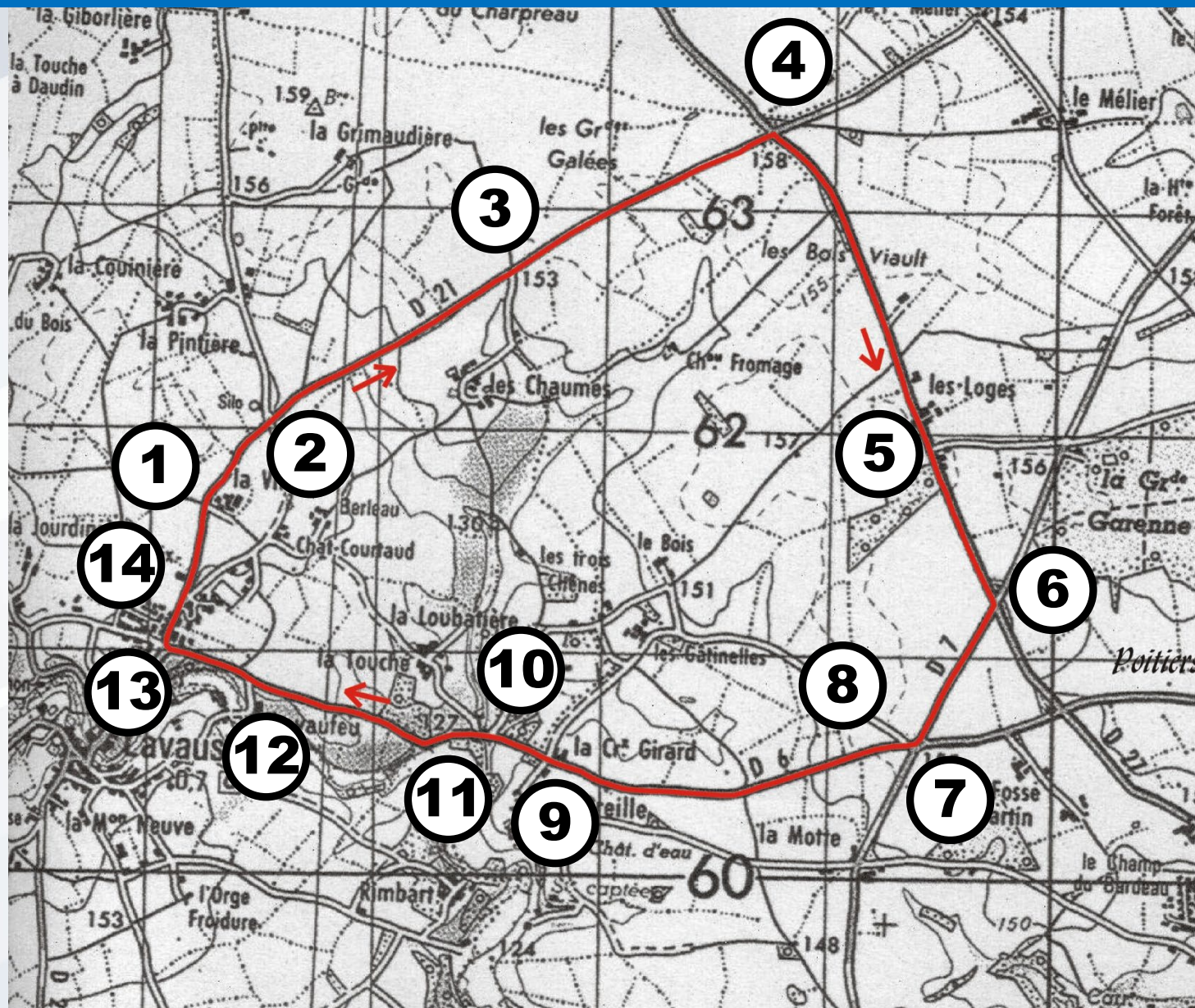
Véhicule « fin de course »

La carte des emplacements

Les signaleurs sont positionnés par l'organisateur sur un plan, idéalement, avec des emplacements identifiés et numérotés.

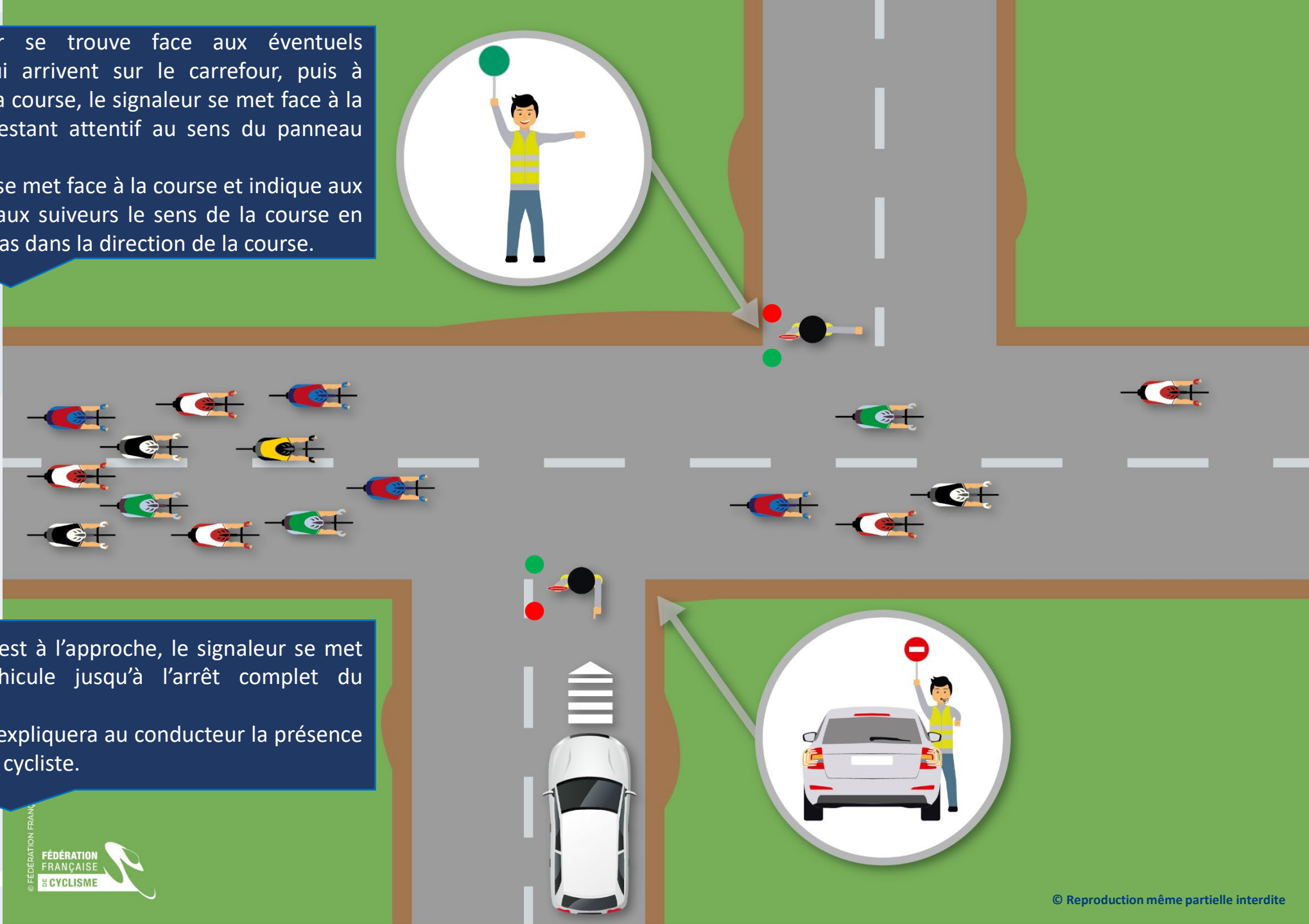
Il est important de respecter les positionnements prévus par l'organisateur.

L'organisateur pourra préciser le point kilométrique sur le parcours.



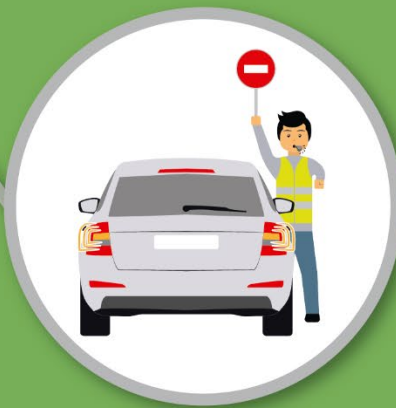
Le signaleur se trouve face aux éventuels véhicules qui arrivent sur le carrefour, puis à l'arrivée de la course, le signaleur se met face à la course, en restant attentif au sens du panneau K10.

Le signaleur se met face à la course et indique aux coureurs et aux suiveurs le sens de la course en tendant le bras dans la direction de la course.



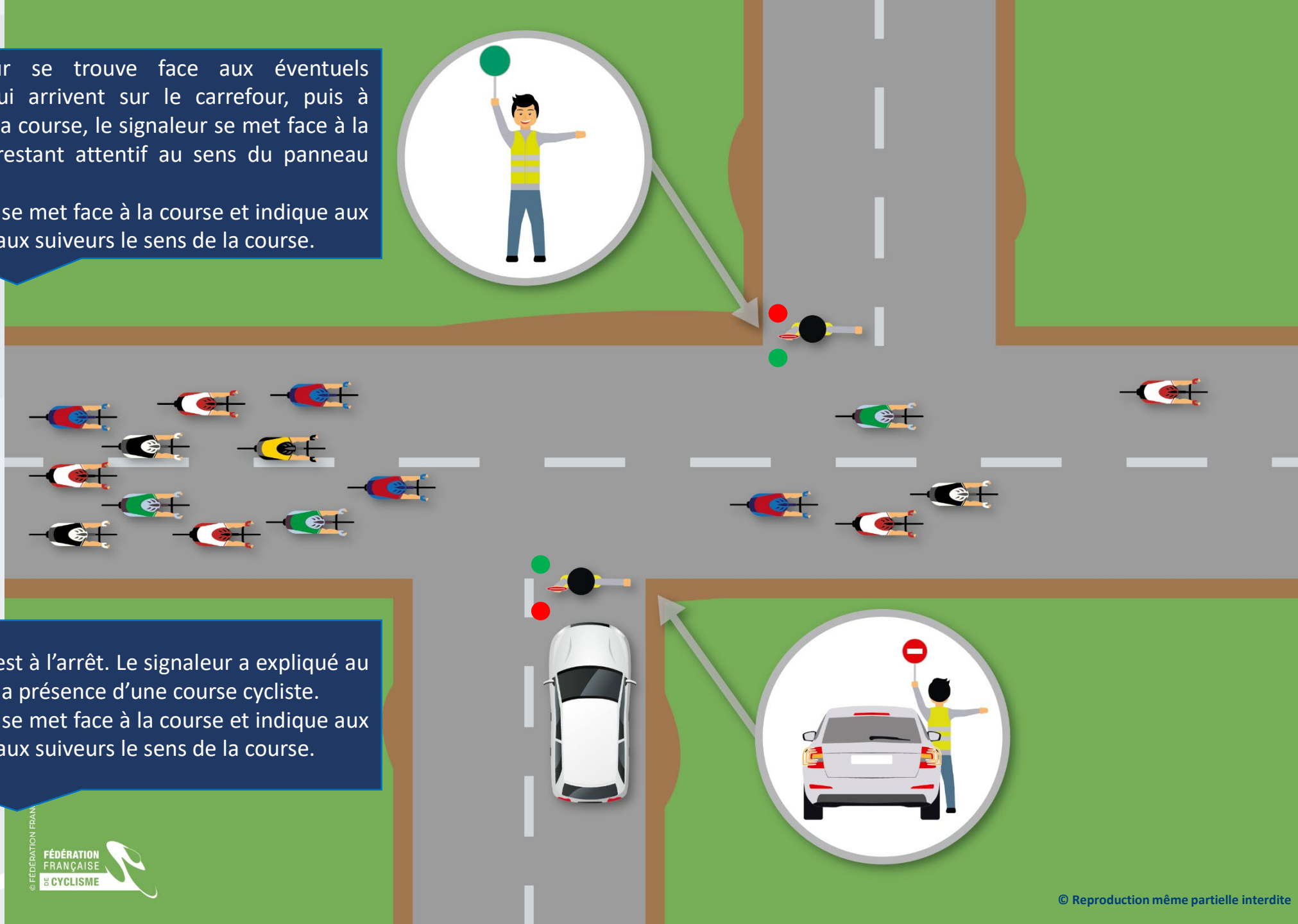
Un véhicule est à l'approche, le signaleur se met face au véhicule jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.

Le signaleur expliquera au conducteur la présence d'une course cycliste.



Le signaleur se trouve face aux éventuels véhicules qui arrivent sur le carrefour, puis à l'arrivée de la course, le signaleur se met face à la course, en restant attentif au sens du panneau K10.

Le signaleur se met face à la course et indique aux coureurs et aux suiveurs le sens de la course.



Le véhicule est à l'arrêt. Le signaleur a expliqué au conducteur la présence d'une course cycliste. Le signaleur se met face à la course et indique aux coureurs et aux suiveurs le sens de la course.





Le signaleur se trouve face aux éventuels véhicules qui arrivent sur le carrefour, puis à l'arrivée de la course, le signaleur se met face à la course, en restant attentif au sens du panneau K10.

Le signaleur se met face à la course et indique aux coureurs et aux suiveurs le sens de la course en tendant le bras dans la direction de la course.

Un véhicule est à l'approche, le signaleur se met face au véhicule jusqu'à l'arrêt complet du véhicule.

Le signaleur expliquera au conducteur la présence d'une course cycliste.

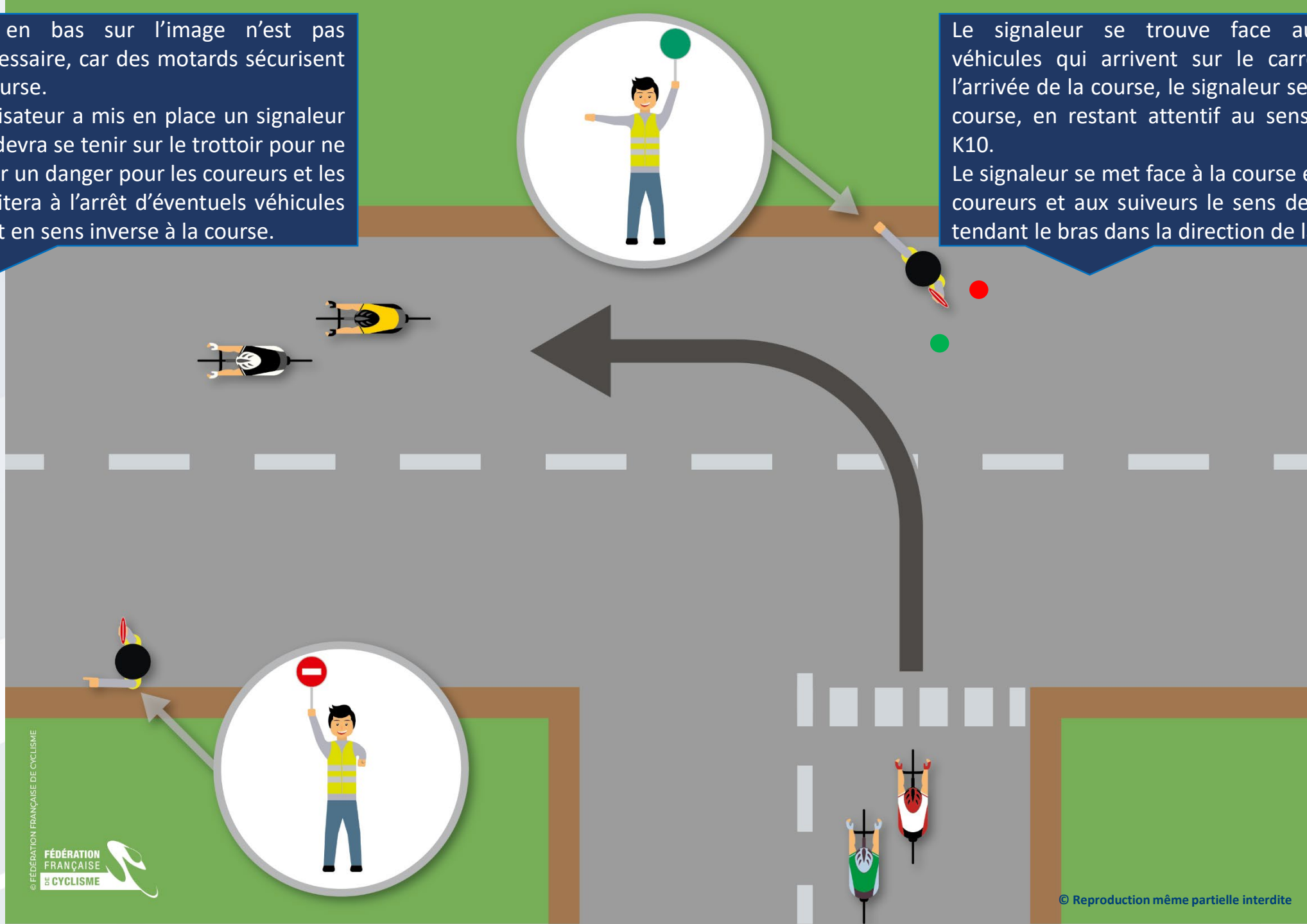
Le signaleur en bas sur l'image n'est pas forcément nécessaire, car des motards sécurisent l'avant de la course.

Mais si l'organisateur a mis en place un signaleur ici, ce dernier devra se tenir sur le trottoir pour ne pas représenter un danger pour les coureurs et les suiveurs. Il invitera à l'arrêt d'éventuels véhicules qui arriveraient en sens inverse à la course.

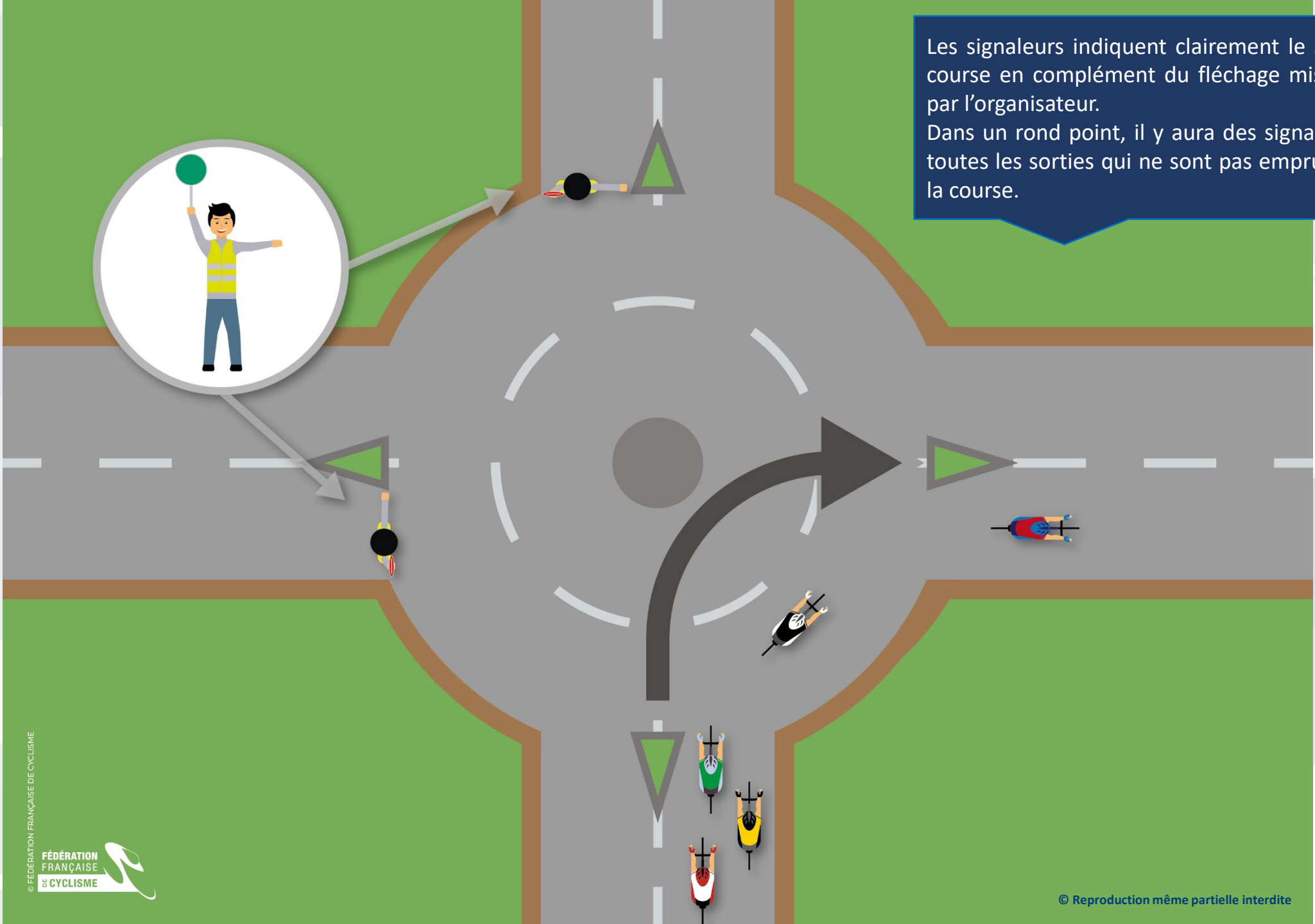
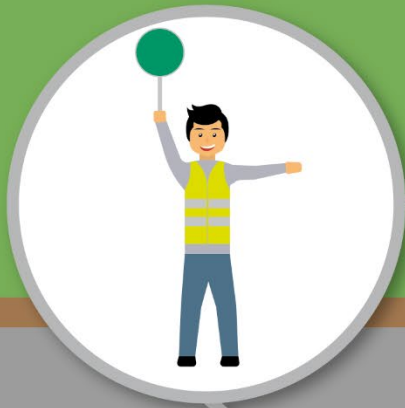


Le signaleur se trouve face aux éventuels véhicules qui arrivent sur le carrefour, puis à l'arrivée de la course, le signaleur se met face à la course, en restant attentif au sens du panneau K10.

Le signaleur se met face à la course et indique aux coureurs et aux suiveurs le sens de la course en tendant le bras dans la direction de la course.



Les signaleurs indiquent clairement le sens de la course en complément du fléchage mis en place par l'organisateur.
Dans un rond point, il y aura des signaleurs dans toutes les sorties qui ne sont pas empruntées par la course.



Votre comportement

- Dans tous les cas, même si votre rôle est de sécuriser une épreuve cycliste, vous n'avez absolument pas force de loi !
- N'extrapolez pas vos prérogatives en outrepassant vos devoirs, au risque de mettre votre intégrité physique en danger et d'engager votre responsabilité.
- Vos attributions ne vous permettent pas d'intervenir ou de vous opposer à la conduite de tout usager de la route ne respectant pas votre mission.
- Vous devez être toujours fair-play envers les automobilistes. Le signaleur prévient, il n'a pas de pouvoir de police.
- Votre rôle est de prévenir les usagers de la route (*automobilistes, motards, piétons...*) du passage d'une course cycliste, et de s'excuser de la gêne momentanée occasionnée.
- Vous pouvez inviter l'automobiliste à regarder la course.
- Si nécessaire vous pourrez indiquer à l'automobiliste l'itinéraire à suivre pour rejoindre sa route.

Merci de votre attention et de votre aide

